

Tendances : absentéisme en raison de maladie ou incapacité personnelle, et heures supplémentaires chez le personnel infirmier autorisé du secteur public :

Faits en bref 2017

Préparé pour la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers par Jacobson Consulting Inc.

1. INTRODUCTION

Ce rapport est la cinquième mise à jour biannuelle, préparée pour la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers (FCSII) par Jacobson Consulting Inc. Il porte sur l'absentéisme et les heures supplémentaires chez le personnel infirmier autorisé et les infirmières surveillantes du secteur public de la santé. Jacobson Consulting a préparé ces tableaux et élaboré l'analyse à partir de la totalisation spéciale de mars 2017 de Statistique Canada. Jacobson Consulting est responsable de la méthodologie et des calculs basés sur les données de 1997 à 2016 de *l'Enquête sur la population active* (EPA) menée par Statistique Canada.

Ces rapports de la FCSII ont pour objectif d'illustrer les répercussions des charges de travail excessives sur le personnel infirmier canadien ainsi que l'impact négatif sur les soins aux patients. Des niveaux sécuritaires de dotation infirmière pourraient permettre au système de soins de santé de s'appuyer moins sur les heures supplémentaires rémunérées et non rémunérées, ce qui pourrait réduire le taux d'absentéisme. Nous voulons tous un système de soins de santé efficace, efficient et viable, et qui répond aux besoins des patients, des familles et de toute la population canadienne.

Une mise en garde générale s'impose lorsqu'on examine ces données. Statistique Canada a mis à jour sa classification des professions. Ce rapport met maintenant l'accent sur la catégorie « personnel professionnel en soins infirmiers » et exclut les infirmières praticiennes. En raison de ces révisions, les comparaisons entre les années devraient se faire uniquement en utilisant les données comprises dans ce rapport.

Les sections qui suivent présentent des tableaux et des données générales sur les taux 2016 d'absentéisme et d'heures supplémentaires chez le personnel infirmier du secteur public. Certaines données sont comparées à celles de 2014 et certains tableaux comprennent des données de 1997 à 2016. Les données présentées représentent différentes années dans l'histoire et sont basées sur un sondage. En raison de la méthodologie d'échantillonnage utilisée lors de l'enquête, les réponses pour chaque année viennent de différentes

personnes. Par conséquent, les tendances générales établies en fonction de plusieurs années pourraient être considérées pertinentes lorsque l'on examine les résultats, mais les changements ne reflètent pas les changements au comportement moyen d'un groupe commun de personnes. De plus, il faut faire attention lors de l'analyse des données provinciales. Les données pour les plus petites provinces, par exemple les heures supplémentaires établies à partir de petits échantillons, doivent être interprétées avec minutie en raison de la variation élevée.

2. INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU SECTEUR PUBLIC DE LA SANTÉ: UN APERÇU

- En 2016, on comptait 282 300 infirmières surveillantes et infirmières autorisées au sein du secteur public, comparativement à 264 500 en 2014. Cela représente une augmentation de 6,7 %.
- La plus grande proportion d'infirmières se retrouve en Ontario (30,9 %) et au Québec (23,8 %). Cela correspond plus ou moins à la proportion de population de ces provinces relativement à toutes les autres provinces. Les plus petites provinces emploient la plus petite proportion d'infirmières. L'Île-du-Prince-Édouard emploie seulement 0,6 % de toutes les infirmières. Pour Terre-Neuve-et-Labrador, ce chiffre est de 1,7 % seulement.
- En 2016, le taux estimé de syndicalisation est de 91 %, soit une augmentation par rapport à 2014 (89 %). On observe les taux les moins élevés en Ontario (87 %) et en Alberta (89 %) pour ce secteur. La Colombie-Britannique affiche le taux le plus élevé de syndicalisation (95 %), et le Québec vient ensuite (94 %).
- En 2016, 79,6 % des infirmières travaillaient au moins 30 heures semaine, ce qui correspond à un temps plein dans le cadre de l'EPA. Ce chiffre est presque similaire à celui de 2014. Le classement provincial change d'une année à l'autre mais l'Alberta affiche généralement le taux le moins élevé d'infirmières à temps plein alors que Terre-Neuve-et-Labrador affiche généralement le taux le plus élevé.
- La proportion de femmes demeure à un peu plus de 90 % en 2016; ce chiffre demeure relativement constant au fil des ans mais affiche une modeste tendance à la baisse.

TABLEAU 1
Infirmières du secteur public de la santé
Absentéisme, heures supplémentaires, syndicalisation, certaines années

	Infirmières du secteur public des soins de santé		Taux d'absentéisme [1]		Taux d'heures supplémentaires		% membres syndiqués	
	2014	2016	2014	2016	2014	2016	2014	2016
Terre-Neuve-et-Labrador	5 900	4 800	-	12,5 %	25,0 %	20,0 %	89 %	92 %
Île-du-Prince-Édouard	1 600	1 600	-	-	28,6 %	21,4 %	91 %	89 %
Nouvelle-Écosse	8 600	10 300	7,0 %	8,7 %	27,6 %	18,3 %	92 %	93 %
Nouveau-Brunswick	6 700	7 300	-	9,6 %	25,9 %	22,2 %	94 %	93 %
Québec	62 600	67 200	8,3 %	10,9 %	32,6 %	35,3 %	94 %	94 %
Ontario	87 700	87 100	7,3 %	7,6 %	22,7 %	25,0 %	84 %	87 %
Manitoba	12 800	12 500	8,6 %	7,2 %	30,6 %	27,1 %	92 %	91 %
Saskatchewan	10 100	11 700	6,9 %	8,5 %	23,3 %	27,6 %	90 %	93 %
Alberta	32 200	39 600	9,0 %	6,3 %	24,1 %	22,7 %	87 %	89 %
Colombie-Britannique	36 200	40 200	8,6 %	10,0 %	26,7 %	26,9 %	93 %	95 %
Toutes les provinces	264 500	282 300	7,9 %	8,7 %	26,5 %	27,1 %	89 %	91 %

[1] Lié à une maladie ou incapacité personnelle.

Comprend seulement les personnes au travail pendant la semaine de référence.

Source : Totalisation spéciale de Statistique Canada EPA

« - » Exclu car échantillonnage trop petit. Statistique Canada recommande de ne pas communiquer ces données car les estimations sont trop petites pour être fiables.

3. ABSENTÉISME

- En 2016, en moyenne, 24 600 infirmières du secteur public de la santé étaient absentes du travail, à chaque semaine, en raison de maladie ou incapacité personnelle, soit un taux d'absentéisme de 8,7 % comparativement à 7,9 % en 2014.
- Le taux d'absentéisme chez les infirmières à temps plein du secteur public de la santé, soit 9,0 %, est substantiellement plus élevé que le taux moyen pour toutes les autres professions (5,7 %).
- Le nombre total d'heures perdues en raison de maladie ou incapacité est équivalent à la charge de travail annuelle de près de 15 900 infirmières. Autrement dit, il faut trouver presque 28,8 millions d'heures de travail pour remplacer ces personnes absentes.
- En 2016, le coût annuel de l'absentéisme en raison de maladie ou incapacité est estimé, de façon conservatrice, à 989 millions \$ par année, comparativement à 841 millions en 2014, et en se basant sur 49 semaines de travail par année.
- Le taux d'absentéisme pour toutes les provinces est similaire ou légèrement plus élevé en 2016 qu'en 2014.
- Le taux d'absentéisme du groupe le plus jeune (<35 ans) est généralement inférieur à celui des groupes de plus de 35 ans.

TABLEAU 2
Taux d'absentéisme en raison de maladie ou incapacité personnelle
selon l'âge, toutes les provinces, certaines années

Groupe d'âge	1997	2008	2010	2012	2014	2016
<35	6,7 %	7,2 %	6,2 %	6,6 %	6,3 %	7,3 %
35-44	6,2 %	9,2 %	8,1 %	7,5 %	8,1 %	7,6 %
45-49	6,4 %	8,8 %	9,4 %	7,5 %	8,8 %	10,9 %
50-54	9,1 %	9,2 %	10,1 %	9,1 %	8,6 %	11,6 %
55+	-	11,9 %	8,2 %	8,0 %	9,6 %	10,0 %
Toutes les provinces	6,9 %	9,1 %	8,1 %	7,5 %	7,9 %	8,7 %

Remarque : les données avant 1996 sont basées sur les pondérations du Recensement de 2001; les données de 1996 à 2000 sont basées sur les pondérations du Recensement de 2006; et les données à partir de 2001 sont basées sur les pondérations du Recensement de 2011.

Source : Totalisation spéciale de Statistique Canada EPA

« - » Exclu car échantillonnage trop petit. Statistique Canada recommande de ne pas communiquer ces données car les estimations sont trop petites pour être fiables.

4. HEURES SUPPLÉMENTAIRES

- En 2016, la proportion moyenne d'infirmières faisant des heures supplémentaires à chaque semaine était de 27,1 % comparativement à 26,5 % en 2014. Le nombre total moyen d'heures supplémentaires rémunérées et non rémunérées était de 6,1 heures par semaine en 2016. Ce chiffre était le même en 2014.
- En 2016, le taux moyen d'incidence d'heures supplémentaires rémunérées chez les infirmières est de 17,5 % comparativement à 16,2 % en 2014. Ces chiffres sont de 12,2 % en 2016 et de 12,6 % en 2014 pour les heures supplémentaires non rémunérées.
- Chez les infirmières du secteur public, le nombre moyen d'heures supplémentaires rémunérées était de 7,1 heures par semaine en 2016, similaire à 2014. Le nombre moyen d'heures supplémentaires non rémunérées était de 3,3 heures par semaine en 2016 et de 3,6 heures en 2014.
- En 2016, selon les estimations, les infirmières du secteur public de la santé ont fait 15,2 millions d'heures supplémentaires rémunérées, comparativement à 13,7 millions en 2014. Selon les estimations, les heures supplémentaires non rémunérées se chiffrent à 4,9 millions en 2016 et 5,4 millions en 2014.
- En combinant les heures supplémentaires rémunérées et non rémunérées en 2016, les infirmières ont fait un total estimé à 20,1 millions d'heures annuellement, comparativement aux 19,1 millions d'heures en 2014. Ce chiffre correspond à 11 100 postes à temps plein.

- En 2016, on estime à 968 millions le coût annuel des heures supplémentaires rémunérées et non rémunérées des infirmières du secteur public de la santé, comparativement à 860 millions en 2014. De ce chiffre, 788 millions de dollars sont attribuables aux heures supplémentaires rémunérées, et 180 millions \$ sont attribuables aux heures supplémentaires non rémunérées et assumées par le personnel infirmier.
- En 2016, le Québec (35,3 %) et la Saskatchewan (27,6 %) affichaient les taux les plus élevés d'heures supplémentaires. La Nouvelle-Écosse (18,3 %) et Terre-Neuve-et-Labrador (20 %) affichaient les taux les plus bas. Le classement des provinces varie avec le temps mais le Québec affiche généralement les taux les plus élevés d'heures supplémentaires.

TABLEAU 3

Total des heures supplémentaires, infirmières du secteur public

	2012	2014	2016
Incidence des heures supplémentaires			
Toutes les heures supplémentaires	29,3 %	26,5 %	27,1 %
Heures supplémentaires rémunérées	19,1 %	16,2 %	17,5 %
Heures supplémentaires non rémunérées	13,1 %	12,6 %	12,2 %
Heures supplémentaires par semaine			
Toutes les heures supplémentaires	416 100	367 100	387 500
Heures supplémentaires rémunérées	300 900	263 200	292 500
Heures supplémentaires non rémunérées	115 200	103 900	95 000
Heures supplémentaires par année			
Toutes les heures supplémentaires	21 637 200	19 089 200	20 150 000
Heures supplémentaires rémunérées	15 646 800	13 686 400	15 210 000
Heures supplémentaires non rémunérées	5 990 400	5 402 800	4 940 000
Total des heures supplémentaires annuelles, équivalent temps plein (ETP) et annuels			
Toutes les heures supplémentaires	11 900	10 500	11 100
Heures supplémentaires rémunérées	8 600	7 500	8 400
Heures supplémentaires non rémunérées	3 300	3 000	2 700

[1] Les heures supplémentaires totales par semaine sont la moyenne annuelle de 12 semaines de référence de l'EPA pour chaque année.

[2] Proportionné à 52 semaines par année

[3] Les heures supplémentaires totales par mois sont la moyenne des 12 estimations mensuelles de l'enquête et en faisant l'hypothèse qu'un (1) ETP correspond à 1 813 heures par année.

Source : Totalisation spéciale de l'EPA de Statistique Canada

Dans le tableau 4, nous pouvons observer que les taux d'heures supplémentaires sont demeurés relativement stables. En général, l'incidence d'heures supplémentaires est légèrement supérieure pour les groupes plus âgés que pour les groupes plus jeunes. Il semble que les heures supplémentaires représentent un facteur plus important ces dernières années que dans les années 1990.

TABLEAU 4

Taux d'heures supplémentaires des infirmières du secteur public de la santé, selon l'âge, toutes les provinces, certaines années *

Groupe d'âge	1997	2008	2010	2012	2014	2016
<35	15,7 %	29,7 %	27,7 %	30,0 %	24,9 %	26,9 %
35-44	15,3 %	31,5 %	25,4 %	25,9 %	26,1 %	25,0 %
45-49	15,3 %	28,0 %	29,9 %	31,4 %	29,0 %	31,5 %
50-54	18,9 %	33,4 %	35,0 %	30,6 %	27,4 %	29,0 %
55+	-	33,4 %	29,8 %	29,7 %	27,6 %	26,4 %
Toutes les provinces	15,6 %	31,2 %	28,9 %	29,3 %	26,5 %	27,1 %

* Comprend seulement les personnes au travail pendant la semaine de référence

Les données avant 1996 sont basées sur les pondérations du Recensement de 2001; les données de 1996 à 2000 sont basées sur les pondérations du Recensement de 2006; et les données à partir de 2001 sont basées sur les pondérations du Recensement de 2011.

Source : Totalisation spéciale de Statistique Canada EPA

« - » Exclu car échantillonnage trop petit. Statistique Canada recommande de ne pas communiquer ces données car les estimations sont trop petites pour être fiables.

5. COÛT

Le Tableau 5 illustre les coûts liés à une maladie ou incapacité personnelle ainsi que ceux liés aux heures supplémentaires rémunérées et non rémunérées, selon chaque province. L'estimation des coûts a été élaborée à partir d'estimations des heures perdues en raison de congé de maladie, et des heures supplémentaires rémunérées et non rémunérées au cours de la semaine de référence, et cette estimation a été rajustée sur la base d'un équivalent temps plein.

TABLEAU 5

Coût de l'absentéisme et des heures supplémentaires, par province, 2016

	Absentéisme (maladie ou incapacité personnelle)		Heures supplémentaires rémunérées		Heures supplémentaires non rémunérées	
	Heures par semaine	Coût annuel (M \$)	Heures par semaine	Coût annuel (M \$)	Heures par semaine	Coût annuel (M \$)
Terre-Neuve-et-Labrador	16 100	30,2	5 300	15,1	x	x
Île-du-Prince-Édouard	-	-	900	2,5	700	1,4
Nouvelle-Écosse	19 900	32,0	8 200	20,6	2 400	4,1
Nouveau-Brunswick	16 500	27,8	6 300	16,7	1 800	3,3
Québec	171 000	281,8	93 200	222,9	25 500	46,3
Ontario	152 800	278,0	70 600	196,7	34 000	61,7
Manitoba	17 500	31,2	15 000	40,0	4 500	8,7
Saskatchewan	24 700	49,1	14 900	46,4	3 300	7,2
Alberta	54 100	108,0	35 500	108,5	10 600	24,1
Colombie-Britannique	79 400	145,6	42 600	121,1	11 300	21,3
Toutes les provinces	554 500	989,3	292 500	788,4	95 000	180,1

[1] En faisant l'hypothèse d'un taux salarial majoré de 1,5 pour les heures supplémentaires

[2] Le taux salarial est le salaire horaire habituel, y compris les primes avant impôts. Le taux salarial est pondéré en fonction de la fraction d'infirmières mentionnant un taux salarial donné; en faisant l'hypothèse de 49 semaines de travail dans une année.

Source : Totalisation spéciale de Statistique Canada EPA

« - » Exclu car échantillonnage trop petit. Statistique Canada recommande de ne pas communiquer ces données car les estimations sont trop petites pour être fiables.